

*Pétrole et gaz*

La politique fiscale du gouvernement a permis aux sociétés d'accroître leurs bénéfices. C'est ainsi par exemple que les bénéfices des sociétés augmentaient de plus de 21 p. 100 en 1972, de 35.7 p. 100 en 1973 et de 33 p. 100 dans les trois premiers trimestres 1974, par rapport à la même période, l'année précédente. Après avoir permis aux sociétés de réaliser ces profits fantastiques, le ministre rencontre des groupes d'industriels, d'hommes d'affaires et d'agriculteurs, et il demande aux syndiqués de faire preuve de modération. Pendant que les sociétés réalisaient des bénéfices de plus en plus élevés, le ministre restait silencieux; mais maintenant que les travailleurs essaient de se dédommager de certaines de leurs pertes causées par l'inflation, maintenant qu'ils disent aux sociétés: «Nous voulons partager vos bénéfices supplémentaires», le ministre leur dit: «Si vous ne faites pas preuve de modération, le Canada aura de graves ennuis.» Pourquoi le ministre des Finances et le premier ministre (M. Trudeau) n'ont-ils pas fait la leçon aux sociétés quand elles augmentaient tellement leurs bénéfices? Pourquoi ne leur ont-ils pas demandé de limiter les augmentations de prix qui ont entraîné ces bénéfices élevés?

Nous savons qu'il faut un gouvernement fédéral fort qui puisse répartir plus équitablement le revenu entre les particuliers et les régions du Canada. Nous ne pensons pas que le gouvernement fédéral devrait être exclu de l'imposition des ressources. Par ailleurs, nous estimons que les provinces qui réalisent des recettes considérables grâce à leurs ressources ont le droit de continuer à le faire. Nous vendons d'énormes quantités de pétrole, de gaz naturel et de minerai à des prix élevés et nous estimons que les gouvernements provinciaux et les habitants des provinces ont droit à la plus grande partie des bénéfices produits par ces ventes.

Le Canada a un régime fédéral de gouvernement. Personne n'a appuyé notre régime fédéral et notre constitution de façon plus éloquente que le premier ministre. Après tout, selon le régime fédéral et la constitution, les richesses naturelles appartiennent aux provinces. Selon nous, le gouvernement fédéral n'a donc pas le droit moral ou juridique de s'arroger unilatéralement la plus grande partie des bénéfices produits par la vente des richesses naturelles. En outre, le gouvernement fédéral ne semble pas prêt à promouvoir une expansion industrielle et économique plus équilibrée dans les régions défavorisées, comme la région de l'Atlantique et les provinces de l'Ouest. L'analyse de la répartition géographique des industries comme les industries pétrochimiques, aérospatiales, sidérurgiques, et autres, indique un manque d'équilibre marqué qui favorise les provinces du centre. Les politiques fédérales accentuent cette tendance et favorisent le Québec et l'Ontario, qui possèdent déjà la plupart des industries de fabrication du Canada.

Depuis la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest, où le premier ministre et le ministre des Transports (M. Marchand) avaient fait de si belles promesses, les services de transport se sont peu améliorés. Les tarifs de transport continuent à être injustes. On a supprimé le blocage du tarif-marchandises et menacé le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Le ministre des Transports dit quelque chose à propos du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et le ministre de la Justice (M. Lang), de qui relève la Commission du blé, dit autre chose. Les programmes du ministère de l'Industrie et du Commerce continuent à favoriser énormément les provinces centrales. Nous affirmons qu'il faut apporter des changements importants à la politique dans tous ces domaines, mais le gouvernement fédéral ne

semble pas avoir l'intention de modifier ses politiques. On ne tient aucun compte des promesses que les ministériels avaient faites lors de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest, quand le gouvernement était minoritaire. Maintenant, le gouvernement ne craint plus d'être défait.

J'ai soulevé des questions qui nous préoccupent. Nous sommes inquiets au sujet des propositions que le gouvernement présente malgré l'opposition de toutes les provinces du Canada. J'aimerais comparer la proposition actuelle du gouvernement avec quelque chose que le président du Conseil privé (M. Sharp) avait dit lorsqu'il était ministre des Finances. En 1967, il avait déclaré ce qui suit à propos de la question dont nous sommes en train de discuter:

Nous devrions tenter à l'avenir de mesurer l'ensemble de la capacité fiscale des provinces, d'établir un «indice de prospérité» global en quelque sorte, pour remplacer la mesure partielle que nous utilisons maintenant. Au lieu de désigner certains impôts qui seront rajustés à ceux des deux premières provinces, nous devrions tenir compte de l'ensemble des revenus d'une province et les rajuster à la moyenne nationale. Ce serait beaucoup plus coûteux pour le Trésor fédéral mais beaucoup plus équitable.

● (1600)

C'était un excellent exposé de principe. Il semble que l'actuel ministre des Finances l'ait oublié, mais il est aussi valable aujourd'hui qu'alors. Ce genre de politique aiderait non seulement les provinces de l'Ouest, mais aussi les Maritimes, dont le taux de croissance a été le plus faible au Canada pratiquement depuis la Confédération et surtout ces 20 ou 25 dernières années.

Le ministre des Finances nous a déclaré que si tous les revenus que les provinces productrices tirent du pétrole et du gaz devaient être inclus dans le calcul de la péréquation, comme c'eût été le cas jusqu'au moment où ces dernières propositions et politiques ont été unilatéralement adoptées, la péréquation aurait coûté au gouvernement fédéral, au bas mot, 2 milliards de dollars supplémentaires. Le gouvernement du Manitoba et les gouvernements des autres provinces de l'Ouest réfutèrent catégoriquement cette estimation.

En décembre 1974, le ministre des Finances du Manitoba a demandé à son homologue fédéral d'indiquer de quelle façon il en était arrivé à cette estimation car ses calculs n'avaient pas produit des résultats aussi spectaculaires. D'après les prévisions établies pour l'année 1974-1975, tout au moins, il en coûterait au gouvernement fédéral, selon lui, pour répartir toutes les redevances pétrolières des provinces, 200 millions de plus que ce qu'Ottawa avait proposé de payer aux termes de son programme qui n'incluait que le tiers des recettes supplémentaires dans le calcul de la péréquation. Naturellement, ces 200 millions ne comprennent pas les sommes prévues pour compenser l'effet négatif de la péréquation en Saskatchewan. Ils ne comprennent pas non plus les recettes supplémentaires tirées du gaz naturel, mais celles-ci ne sont pas, semble-t-il, aussi considérables que les recettes totales du pétrole.

Pour autant que je sache, et j'ai essayé de vérifier auprès des fonctionnaires du gouvernement du Manitoba, le ministre fédéral des Finances n'a jamais retenu la proposition du ministre des Finances de l'Alberta. Même s'il n'a pas exprimé sa pensée, cela revenait à dire: «J'ai le pouvoir. J'ai l'autorité. Je vais vous imposer unilatéralement cette solution. Et les provinces n'y peuvent rien.» C'est pour cette raison-là, et d'autres aussi, que nous avons l'intention de voter contre cette proposition. Il ne s'agit que d'une décision unilatérale.

Je répète au secrétaire parlementaire ce que nous avons dit au ministre des Finances, qu'en appliquant ces proposi-